



SIVOM DU CANTON DE LECTOURE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

Etaient présents : David SOUBIRAN, Daniel GOBATTO, Serge BADOR, Philippe DUTAUT, Nicolas VERSCHUERE, Jean Michel VIOLLEAU, Michel PASCAU, Gilles LACLAVERE, Christian MANABERA, Dominique BARRAU, Jean CADEOT, Benoît BAQUE, Jean Pierre LABADIE, Maxime TREBOSC, Gisèle MUTTI, Aurélie CAZAUBON, Christian CABALLE, Nadine BILLAUT, Alain DABOS, Serge COLOMBAN, Pierre LAFFARGUE et Sylvain DUSSEAU.

Etaient absents ou excusés : René CARPENTIER, Hervé LAMARQUE, Philippe DUSSAUT, Benoît TIMMERMAN, Éric JUIN, Thibault TRETON, Claude TUO, Vincent ROUX.

Nombre de délégués : 30

Absents : 8

Le Quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et souhaite commencer en rendant hommage à Monsieur Guy VERDIER, ancien Maire de Castéra-Lectourois, récemment disparu. Une minute de silence est ainsi respectée en mémoire de M. VERDIER.

Le Président propose ensuite l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à une décision modificative.

Décision modificative

Il est proposé de modifier le budget primitif de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21712 (041) - 01 : Terrains de voirie	11 299,58	2031 (041) - 01 : Frais d'études	11 299,58
	11 299,58		11 299,58

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 01 : Dépenses imprévues	-400,00		
66111 (66) - 822 : Intérêts réglés à l'échéa	400,00		
	0,00		
Total Dépenses	11 299,58	Total Recettes	11 299,58

Ces modifications concernent :

- Les frais d'étude engagés au titre des travaux d'aménagement du bourg du Mas d'Auvignon devant être virés au compte 21712 « Terrains de voirie » par opération d'ordre conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
- Les intérêts relatifs au déblocage des fonds du prêt long terme contracté pour la réalisation du programme de voirie 2020 de la commune de Berrac ;
- Les intérêts relatifs au déblocage des fonds du prêt court terme consenti pour la réalisation des travaux d'aménagement du bourg de Pouy Roquelaure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la décision modificative du budget 2020 du SIVOM de Lectoure.

Approbation du Compte rendu de la séance du 9 juillet 2020

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 9 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 9 juillet 2020.

Règlement intérieur du SIVOM du Canton de Lectoure

Suite au renouvellement du Comité syndical en date du 9 juillet 2020, le règlement intérieur doit être mis à jour et soumis au vote. Lecture est faite du règlement qui a été rédigé par Nadine de GRENIER.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du SIVOM du Canton de Lectoure.

Travaux d'aménagement du village du MAS D'AUVIGNON

David SOUBIRAN rappelle l'historique de ce dossier. Les travaux d'aménagement ont démarré début 2019 et le chantier s'est bien déroulé jusqu'au grenailage des enrobés. En effet, suite à une erreur commise par l'entreprise en charge des travaux, la couleur de l'enrobé mis en oeuvre et grenailé en début d'année 2020 n'est pas la couleur attendue.

Après de nombreuses négociations, un accord a été trouvé entre la commune, le SIVOM et l'entreprise. Les travaux de reprise, actuellement en cours, consistent à démolir puis refaire les enrobés sur la place du village, rue des Ecureuils et rue de la Forge.

Ainsi, si le calendrier prévu est respecté, le SIVOM sera en capacité de réceptionner le chantier en janvier-février 2021, ce qui permettra de solder les subventions et de rembourser l'emprunt court terme qui se termine en mai 2021.


Mme MUTTI demande si la commune du MAS d'AUVIGNON est satisfaite de la solution trouvée. David Soubiran répond que pour l'instant il n'y a pas de remontée négative de la commune quant aux reprises effectuées. Il est à noter que seul un faible linéaire de voirie ne sera pas repris. Néanmoins l'ensemble des interlocuteurs attend impatiemment le grenailage début janvier 2021 pour juger de la couleur définitive du revêtement.

Le Comité syndical prend acte de ces explications.

Futur recrutement d'un agent technique pour anticiper le départ à la retraite de Patrick THORE

Patrick THORE, agent chargé de réaliser les travaux de voirie au SIVOM du Canton de Lectoure doit partir à la retraite fin décembre 2021. Le budget actuel du SIVOM ne permettant pas de recruter en doublon un nouvel agent dès janvier 2021, il est proposé de lancer un recrutement pour une prise de poste qui serait effective en juin 2021.

L'impact budgétaire de ce recrutement a été évalué comme suit par Nadine de GRENIER :



SIVOM DU CANTON DE LECTOURE

RECRUTEMENT POUR ANTICIPER UN DEPART A LA RETRAITE - IMPACT BUDGETAIRE -

	COUT SALARIAL 2020		SIMULATION V1 COUT SALARIAL 2021		SIMULATION V2 COUT SALARIAL 2021	
	2 AGENTS STATUTAIRES	1 AGENT CONTRACTUEL (élagage)	2 AGENTS STATUTAIRES	1 AGENT CONTRACTUEL*	2 AGENTS STATUTAIRES	1 AGENT STATUTAIRE SUPPLEMENTAIRE **
	84 070,00 €	4 513,00 €	84 800,00 €	30 700,00 €	84 800,00 €	39 452,00 €
TOTAL	88 583,00 €		115 500,00 €		124 252,00 €	
		Variation 2021/2020	26 917,00 € + 30,386 %		35 669,00 € + 40,266 %	

* sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire maximum 12 mois (prendre délibération) - grade adjoint technique échelon 5 avec RIFSEEP 250 € mensuel -
** sur un emploi permanent (délibérer pour modifier le tableau des effectifs - création de poste -) et sur la base du grade, de l'échelon et du RIFSEEP identiques à ceux du chargé d'exploitation et d'entretien de la voirie

David SOUBIRAN explique la problématique du recrutement d'un agent qui serait statutaire dès son arrivée, et qui ne donnerait pas satisfaction. Le recours à un agent contractuel, qui pourrait dans un second temps, devenir titulaire, est donc privilégié.

M. GOBATTO demande si cette personne ne sera que sur la pelle. Il est répondu que le nouvel agent devra être polyvalent. En parallèle, Laurent MAGRI pourra progressivement prendre le relais de Patrick THORE afin d'assurer le contact de terrain avec les élus du SIVOM.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le principe du recrutement d'un agent contractuel et autorise le Président à inscrire les crédits correspondants au BP 2021 du SIVOM.

Lancement d'un appel d'offres pour remplacer la pelle mécanique

Les pannes de la pelle mécanique se multiplient, occasionnant des frais de réparation extrêmement lourds (de l'ordre 20 000 € par année depuis 2019).

Il est proposé d'autoriser le Président à lancer en 2021 un appel d'offres afin de remplacer cet engin dont le coût est évalué à 200 000 € HT, et d'inscrire les crédits correspondants au BP 2021.

La solution d'acquérir du matériel d'occasion est également évoquée en séance. Céline ADAM précise que les syndicats intercommunaux ont la chance d'avoir des mécaniciens en régie qui seront en capacité, le cas échéant, d'expertiser une pelle d'occasion.

M. TREBOSC alerte néanmoins les membres présents du fait qu'une pelle d'occasion n'aura pas systématiquement les options voulues, ce qui peut être problématique.

M. LAFFARGUE souligne à son tour qu'il est nécessaire de prêter attention aux options des pelles d'occasion qui peuvent induire une perte de temps sur les chantiers. Il faudrait nécessairement, par exemple, choisir une pelle avec de la puissance au niveau des roues.

David SOUBIRAN ajoute qu'il ne faut pas non plus négliger l'option du bras articulé en 3 parties.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, accepte le lancement d'un appel d'offres pour le remplacement de la pelle mécanique du SIVOM (dont le coût d'acquisition est estimé à environ 200 000 € HT) et décide de vendre la pelle mécanique VOLVO au mieux offrant (cession à un tiers ou dans le cadre d'une reprise).

Aménagement du boulevard Quintilla à La Romieu

La commune de La Romieu a sollicité le SIVOM du Canton de Lectoure par délibération en date du 9 octobre 2020 afin qu'il assure la maîtrise d'ouvrage de travaux d'aménagement visant à refaire les trottoirs et à optimiser le ruissellement des eaux pluviales sur le Boulevard Quintilla. Le montant des travaux est estimé à 60 000 € HT et les frais de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 5 500 € HT (Cabinet AC2I).

Le plan de financement est le suivant :

Coût Travaux	=	60000 € HT
Frais de maîtrise d'œuvre	=	5500 € HT
TOTAL OPERATION	=	65 500 € HT soit 78 600 € TTC.

DETR	=	13 100 € (20%)
Région	=	6550 € (10%)
TOTAL SUBVENTION	=	19 650 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	=	30 000 €

EMPRUNT LONG TERME =	15 850€
EMPRUNT COURT TERME =	32 750 €

M. GOBATTO demande le nom du maître d'œuvre retenu ainsi que ceux des autres bureaux ayant proposé un devis. Céline ADAM répond que le cabinet **AC2I**, mieux disant, a été retenu pour un montant de 5 500 € HT. C'est un bureau d'études spécialisé qui travaille en ce moment sur Condom et qui connaît l'Architecte des Bâtiments de France, d'où un gain de temps attendu pour le SIVOM qui doit absolument déposer le dossier de demande de DETR/DSIL avant la fin de l'année 2020.

Les deux autres bureaux ayant répondu sont **Pi r2 infra** (5 600 € HT) et **XMGE (7 250 € HT)**.

Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à l'unanimité, le lancement de cette opération ainsi que son plan de financement et autorisent le Président à inscrire les crédits correspondants au BP 2021 et à signer tous les documents afférents.

Mise à disposition de l'adjoint administratif qui sera recruté au SIDEL

Compte tenu de la charge de travail que représente la gestion administrative et financière des 3 syndicats intercommunaux (SIDEL, SIVOM et SIAEP du Lectourois), un adjoint administratif sera prochainement recruté au SIDEL afin de seconder Nadine de GRENIER dans son travail quotidien, notamment pour la comptabilité et la paie.

Il est proposé que cet agent administratif soit mis à disposition du SIVOM du Canton de Lectoure, par exemple sur la base du même nombre d'heures que Nadine de GRENIER, à savoir 7 heures hebdomadaires.

David SOUBIRAN souligne la nécessité de renforcer les équipes actuelles afin d'améliorer l'organisation des services, très sollicités au quotidien. Il explique qu'il se rend compte aujourd'hui davantage de ce que représente la gestion administrative des 3 syndicats.

Mme MUTTI demande si 7h hebdomadaires seront suffisantes. Il est répondu par l'affirmative mais Céline ADAM précise que le quota d'heures pourra de toute façon être réajusté au moment de la rédaction de la convention de mise à disposition.

M. GOBATTO souhaite se faire confirmer qu'au total, cela représenterait environ 24h de travail hebdomadaire pour les 3 agents mis à disposition du SIVOM. Il est répondu que c'est bien cela : 10,5 h pour Céline + 7h pour Nadine + 7h pour le futur adjoint administratif.

M.GOBATTO s'inquiète de l'impact budgétaire du recrutement de l'agent destiné à remplacer Patrick THORE et de la mise à disposition de l'adjoint administratif supplémentaire. David SOUBIRAN confirme que les marges de manœuvre financières du SIVOM sont actuellement très faibles et que c'est un problème récurrent qu'il va falloir résoudre pour gagner en sérénité dans les années à venir.

Mme MUTTI demande quand l'adjoint administratif sera recruté au SIDEL. Céline ADAM répond qu'il est prévu de lancer le recrutement en tout début d'année 2021.

Les membres présents approuvent le principe de mise à disposition du SIVOM du futur adjoint administratif qui sera recruté au SIDEL. Une convention de mise à disposition sera ainsi présentée lors du prochain comité syndical du SIVOM.

Information relative au projet d'appel d'offres commun dédié aux travaux de voirie et étendu aux communes membres des groupements d'achats voisins.

David SOUBIRAN informe le Comité syndical des échanges en cours avec les communes membres des groupements d'achats voisins pour la réalisation des travaux de voirie. Certaines communes pourraient être intéressées pour rejoindre l'appel d'offres porté par le SIVOM du Canton de Lectoure.

Il est possible d'envisager un rapprochement qui prendrait la forme d'une convention passée avec des communes extérieures au SIVOM, leur permettant de bénéficier des prix négociés du marché public porté par le SIVOM et de la coordination technique et administrative assurée par les agents du SIVOM. La maîtrise d'œuvre resterait quant à elle assurée par le personnel de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise. Le futur marché de travaux de voirie permettrait alors à toutes les communes de bénéficier de meilleurs prix unitaires.

Céline ADAM précise en revanche que les travaux de préparation réalisés en interne par Patrick THORE et Laurent MAGRI (fauchage des bas-côtés, curage des fossés avant travaux etc.) ne font pas partie de cette prestation puisqu'ils sont liés au fonctionnement en régie proposé aux seules communes du SIVOM du Canton de Lectoure.

La simulation présentée en séance mentionne les coûts suivants :

➔ Coût de la gestion du marché de voirie pour les communes du SIVOM = **1,92 € / habitant**

➔ Cout évalué pour les communes extérieures = **2,78 €/habitant**

M. GOBATTO demande la raison pour laquelle la participation est exprimée par habitant. Céline ADAM répond qu'en l'absence des linéaires de voiries communales des communes extérieures, il n'est pas possible pour l'instant de réaliser une simulation par km de voirie, mais cela constitue effectivement la prochaine étape.

M. COLOMBAN demande qui paiera les factures de l'entreprise travaux. David SOUBIRAN répond qu'il est prévu de conserver le système actuel : les factures seront adressées au SIVOM mais elles généreront des appels de fonds simultanés auprès de chaque commune concernée (titres de recette).

M. GOBATTO demande si le SIVOM va pouvoir gérer ces communes supplémentaires. David SOUBIRAN explique qu'il ne s'agit pas d'adhésion de nouvelles communes au SIVOM du Canton de Lectoure mais seulement de la mutualisation du marché public de travaux de voirie, qui peut effectivement être gérée par le SIVOM.

Aucun membre ne s'opposant au projet, les démarches seront engagées auprès des communes et le projet définitif sera soumis à l'approbation du Comité syndical lors de sa prochaine séance.

Questions diverses

Céline ADAM demande aux délégués de ne pas hésiter à la contacter directement en cas d'anomalie observée sur le terrain, afin d'entreprendre rapidement les actions correctives qui s'imposent.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président, David SOUBIRAN

